

**Congrès CIECAP à AIX-EN-PROVENCE**  
**VENDREDI 20, SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MARS 2015**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Congressiste:**

Nom et prénom:

Qualité :     EXPERT     AVOCAT

**Accompagnant :**

Nom et prénom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Téléphone:

Portable:

Email :

FRAIS D'INSCRIPTION	vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 mars 2015	vendredi 20 et samedi 21 mars 2015 dîner de gala inclus
CONGRESSISTE SEUL	900,00 €	780,00 €
CONGRESSISTE + ACCOMPAGNANT	1 500,00 €	1 250,00 €

**PRESTATIONS INCLUSES:** participation au congrès – 2 nuits d'hôtel 4 \* petits déjeuners compris – tous les repas, dîner de gala inclus – visites guidées et cocktails – déplacements en bus – journée à Marseille (pour ceux qui auront opté pour la formule de trois jours)

**NON INCLUS :** LES FRAIS DE TRANSPORT, DE PARIS A AIX EN PROVENCE POUR L'ALLER, ET DE MARSEILLE À PARIS POUR LE RETOUR (voir information voyage jointe)

L'accompagnant (NB : les prestations ci-dessous sont incluses dans le prix global forfaitaire) :

assistera à la visite et au parcours d'Art dans le vignoble de CHATEAU LA COSTE le vendredi après-midi:

oui  non

assistera à la visite guidée du Musée GRANET à AIX-EN-PROVENCE le samedi matin .....

oui  non

**Modalités de règlement :**

Acompte de 50%, à régler au moment de l'inscription et, au plus tard, le 20 janvier 2015.

Le solde devra être réglé pour le 20 février 2015. En cas d'annulation après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

par chèque à l'ordre de la **Compagnie des Ingénieurs Experts près la Cour d'Appel de Paris – CIECAP**

par virement (code IBAN : FR7630066101510001059490156 – code BIC : CMCIFRPP)

**Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement (acompte ou total).**

*NB : les dépenses à caractère personnel (téléphone, bar, blanchisserie, etc...) ne sont pas incluses. Elles devront être réglées, au plus tard le dimanche 22 mars 2015 matin, avant le départ de l'hôtel.*

*Les participants qui souhaitent arriver un ou deux jours plus tôt et/ou rester une ou deux nuits de plus pourront bénéficier du prix promotionnel accordé par l'hôtel pendant le congrès. Ils devront en informer le Secrétariat de la CIECAP, par mail ou par téléphone, et régleront cette prestation supplémentaire directement sur place.*

**Chaque participant au congrès recevra une attestation de présence correspondant à 8 heures de formation.**